



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 NOVEMBRE 2021

Rassemblement ce 16 novembre 2021 en soutien aux avocats menacés en Turquie

La Fédération des Barreaux d'Europe (F.B.E), dont fait partie AVOCATS.BE, ainsi que d'autres associations d'avocats dont le Syndicat des Avocats pour la Démocratie, lancent un appel à manifester ce **16 novembre 2021 à 12 h 30** devant le Consulat Général de Turquie ([rue Montoyer n° 4 à 1000 Bruxelles](#)) pour la défense de la défense.

Depuis 2011, de nombreux avocats turcs ont fait l'objet d'arrestations massives et de procès collectifs. Suite à la tentative de coup d'Etat en juillet 2016, le président Erdogan a restreint encore davantage les droits et libertés des avocats et autres défenseurs des droits de l'Homme. Certaines associations d'avocats ont tout simplement été interdites. Environ 1600 avocats ont été poursuivis et des centaines ont été condamnés à de lourdes peines de prison. Des [missions d'observations](#), menées par différents barreaux et associations d'avocats, ont pu établir le caractère manifestement inéquitable des procès menés contre nos confrères. Certains de ces procès sont toujours en cours et une audience est notamment fixée ce 17 novembre.

Le métier d'avocat consiste à représenter les individus, à faire valoir leurs intérêts devant les juridictions nationales et internationales. Les attaques personnelles portées à nos confrères turcs dans l'exercice de leur profession sont intolérables et extrêmement dangereuses pour la société en général. L'avocat doit en effet pouvoir exercer sa profession de manière libre et indépendante. Si les voix de nos confrères se retrouvent muselées, c'est l'arbitraire du pouvoir qui gagne davantage de terrain dans sa course à l'extinction des valeurs démocratiques.

La possibilité pour les avocats d'exercer librement et indépendamment leur profession est un corollaire nécessaire à l'existence de tout Etat de droit. Les poursuites iniques

Contacts presse :

Pour AVOCATS.BE :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
GSM : 0475 90 45 77
Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 648 20 98

Pour le Syndicat des Avocats pour la Démocratie :
Aurore Lebeau
aurorelebeau@gmail.com
GSM : 0474 65 17 45
Rue Eugène Smits, 28 – 1030 Schaerbeek
Tél. : 02 242 69 32

diligentes contre nos confrères turcs constituent une grave avancée vers l'autoritarisme, qui laisse le peuple turc sans défense.

Ce 16 novembre, nous appelons les avocats à nous rejoindre, en toge, devant le Consulat Général de Turquie afin de dénoncer les graves atteintes aux droits et libertés de nos confrères turcs et de demander leur libération immédiate.

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de onze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.000 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :

Pour AVOCATS.BE :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
GSM : 0475 90 45 77
Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 648 20 98

Pour le Syndicat des Avocats pour la Démocratie :
Aurore Lebeau
aurorelebeau@gmail.com
GSM : 0474 65 17 45
Rue Eugène Smits, 28 – 1030 Schaerbeek
Tél. : 02 242 69 32